



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 37367

Texte de la question

M. Thierry Braillard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la charte de la laïcité qui sera apposée dans les écoles publiques, tout comme la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789, conformément à l'article 1er de la loi d'orientation et de refondation de l'école de la République du 9 juillet 2013. La laïcité est une valeur très contemporaine qui s'érige en rempart de neutralité absolue contre les influences des religions sur les institutions publiques et notamment sur l'école qui est précisément le creuset où se forge la liberté de conscience et où se fait l'intégration républicaine. Il lui demande ce qu'il compte faire pour que l'école enseigne par des cours les valeurs républicaines, explique leur signification et rappelle leur histoire.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Braillard](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37367

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9592

Question retirée le : 13 mai 2014 (Fin de mandat)